

RÈGLEMENT DE LA FISA

Edition 2009 avec les mises à jour 2010

Table des matières

STATUTS et règles d'application	6
Code des Courses et Règles d'application de la FISA	53
Annexes	117
1. Règles d'application des règles 33 à 35 – Champs de courses pour régates internationales	117
2. Règles d'application de la règle 43 – Règles de la FISA relatives à la publicité	127
3. Règles d'application de la règle 62 – Système de progression de la FISA	139
4. Règle d'application de la règle 95 – Règle d'application anti-dopage	158
5. Récapitulation des inscriptions	220
6. Inscription	221
7. Rapport de la Régate Internationale	222

Code des Courses et Règles d'application de la FISA

Edition 2009 avec les mises à jour 2010

Table des matières

CHAPITRE I – CHAMP D'APPLICATION	53
CHAPITRE II – RAMEURS ET BARREURS	61
SECTION 1 – Dispositions Générales	61
SECTION 2 – Juniors	63
SECTION 3 – Seniors et Moins de 23 ans	63
SECTION 4 – Poids légers	63
SECTION 5 – Masters	64
SECTION 6 – Aviron des handicapés	65
CHAPITRE III – CLASSES DE BATEAUX	66
CHAPITRE IV – MATÉRIEL	68
CHAPITRE V – CHAMPS DE COURSES	74
CHAPITRE VI – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES RÉGATES	76
SECTION 1 – Dispositions générales	76
SECTION 2 – Règles d'identification	79
SECTION 3 – Inscriptions, forfaits et modifications	80
SECTION 4 – La sécurité et l'équité	84
SECTION 5 – Tirage au sort et système de progression en finales	88
SECTION 6 – Le départ	94
SECTION 7 – Pendant les courses	98
SECTION 8 – L'arrivée	100
SECTION 9 – Réclamations, décisions	102
SECTION 10 – Le Jury	103

CHAPITRE VII – RÈGLES ANTIDOPAGE	114
CHAPITRE VIII – DISPOSITIONS FINALES	115
Annexe 1 – Règles d'exécution des règles 33 à 35 – Champs de courses pour régates internationales	117
Annexe 2 – Règles d'application de la règle 43 – Règles de la FISA relatives à la publicité	127
Annexe 3 – Règles d'application de la règle 62 – Système de progression de la FISA	139
Annexe 4 – Règle d'application de la règle 95 – Règle d'application Anti-dopage	158
Annexe 5 – Récapitulation des inscriptions	220
Annexe 6 – Inscriptions	221
Annexe 7 – Rapport de la Régate Internationale	222

La commission de contrôle peut exiger, lors du premier pesage ou subséquemment, la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photographie.

Section 2 – Juniors

Règle 24 – Juniors

Tout rameur peut concourir à une épreuve pour juniors jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

Section 3 – Seniors et Moins de 23 ans

Règle 25 – Seniors et Moins de 23 ans

Un rameur peut concourir à une épreuve pour moins de 23 ans jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 22 ans.

Les manifestations d'aviron seniors sont ouvertes aux rameurs de tous âges.

Section 4 – Poids légers

Règle 26 – Poids légers

Un rameur peut concourir dans les compétitions d'aviron poids légers s'il satisfait aux critères suivants:

Chez les hommes, le poids moyen des rameurs d'une équipe poids légers (sans le barreur) ne doit pas dépasser 70 kg. Le poids de chaque rameur poids léger pris individuellement ne doit pas dépasser 72,5 kg. Le poids des skiffeurs poids légers est limité à 72,5 kg.

Chez les femmes, le poids moyen des rameuses poids légers d'une équipe (sans la barreuse) ne doit pas dépasser 57 kg. Le poids de chaque rameuse poids léger pris individuellement ne doit pas dépasser 59 kg. Le poids des skiffeuses poids légers est limité à 59 kg.

Les rameurs poids légers doivent être pesés, habillés uniquement de leur tenue de compétition sur une balance étalonnée, au plus tard une heure, et au plus tôt deux heures avant la première manche de chaque épreuve à laquelle ils participent chaque jour de compétition.

Ils doivent se présenter en équipe à la pesée déjà habillés de leur tenue de compétition. La balance doit indiquer le poids du rameur avec une précision de 0.1 kg. Si cette première manche est par la suite renvoyée ou annulée, le rameur poids léger ne doit pas se soumettre à un deuxième pesage le même jour.

Indépendamment de ce qui précède, si deux manches de la même épreuve ont lieu le même jour de compétition et que certains rameurs de la deuxième manche n'ont pas couru dans la première manche ce même jour, tous les rameurs de la deuxième série doivent alors être pesés à la même heure que ceux de la première manche.

La commission de contrôle exigera, lors du premier pesage ou subséquemment, la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photographie.

Tout athlète qui aura été réhydraté par voie intraveineuse entre le moment du pesage et la course sera exclu de cette course.

Si un rameur dépasse le poids requis ou si une équipe dépasse le poids moyen requis à l'expiration du délai autorisé pour le pesage, le rameur (et l'équipe de ce rameur), ou l'équipe concernée, n'est plus admis et est exclu de cette épreuve.

|| Section 5 - Masters

Règle 27 – Masters

A partir du début de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 27 ans, un rameur peut concourir en catégorie masters dans les compétitions d'aviron Masters. Les régates mondiales Masters de la FISA sont organisées chaque année sous la supervision de la Commission des Masters. Des régates mondiales Masters de la FISA doivent se conformer aux règles régissant les régates internationales.

Règles d'application de la Règle 27

L'âge d'un rameur lors d'une compétition Masters correspond à l'âge qu'il atteint au cours de l'année civile courante de la compétition d'aviron Masters concernée. Les compétitions Masters sont organisées pour les catégories d'âge d'équipe suivantes:

- A Age minimum: 27 ans
- B Age moyen: 36 ans ou plus
- C Age moyen: 43 ans ou plus
- D Age moyen: 50 ans ou plus
- E Age moyen: 55 ans ou plus
- F Age moyen: 60 ans ou plus

G Age moyen: 65 ans ou plus

H Age moyen: 70 ans ou plus

I Age moyen: 75 ans ou plus

J Age moyen: 80 ans et plus

Les catégories d'âge ne s'appliquent pas aux barreurs. Chaque concurrent est responsable de sa condition physique et de sa santé.

Chaque Master doit être en mesure de prouver son âge par la présentation d'un document officiel (passeport ou carte d'identité).

Règle 28 – Epreuves masters mixtes

Des épreuves pour équipes mixtes peuvent être ajoutées au programme des masters. L'équipage doit être composé à moitié de femmes et à moitié d'hommes, sans compter le barreur qui peut être d'un des deux sexes.

Section 6 – Aviron des handicapés

Règle 29 – Aviron des handicapés

Un rameur peut concourir dans une compétition d'aviron pour handicapés si son handicap correspond aux critères fixés par le règlement de l'aviron pour handicapés. Les catégories et classes de bateaux sont définies dans le règlement des compétitions FISA.

CHAPITRE III – CLASSES DE BATEAUX

Règle 30 – Classes de bateaux

La FISA reconnaît les classes de bateaux suivantes:

1. 1 rameur (1x)
2. 2 rameurs en couple (2x)
3. 2 rameurs en pointe sans barreur (2-)
4. 2 rameurs en pointe avec barreur (2+)
5. 4 rameurs en couple sans barreur (4x)
6. 4 rameurs en pointe sans barreur (4-)
7. 4 rameurs en pointe avec barreur (4+)
8. 8 rameurs en pointe avec barreur (8+)

Règle 31 – Classes de bateaux aux Championnats du monde d'aviron

Les Championnats du monde d'aviron de la FISA se disputent dans les classes de bateaux suivantes:

Hommes(M)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+, 2+
Femmes (W)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+
Hommes poids légers (LM)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+
Femmes poids légers (LW)	1x, 2x, 4x
Handicapés (A)	1x, 2x, 4+
U23 Hommes (BM)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+, 4+
U23 Femmes (BW)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+
U23 Hommes poids légers (BLM)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-
U23 Femmes poids légers (BLM)	1x, 2x, 4x
Hommes Juniors (JM)	1x, 2x, 2-, 4x, 4-, 8+, 4+
Femmes Juniors (JW)	1x 2x 2- 4x 4- 8+

Si, dans l'une des épreuves ci-dessus, à l'exception des épreuves programmées aux Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques et de toutes les épreuves pour les classes de bateaux olympiques dans les catégories seniors, moins de 23 ans et juniors il y a moins de sept partants lors de trois

extérieur de la palette pour les avirons de pointe et à 2 mm pour les avirons de couple.

- 2.2 *Place du barreur – L'accès à la place prévue pour le barreur doit avoir une longueur d'au moins 70 cm et doit être aussi large que le bateau, sur une longueur d'au moins 50 cm. La surface intérieure de la partie fermée doit être lisse et aucun élément ne doit restreindre la largeur intérieure de la place réservée au barreur.*
- 2.3 *Flottation – Les bateaux construits ou livrés après le 1^{er} janvier 2007 doivent également préciser sur leur plaque de production (voir 1.10 ci-dessus) si le bateau respecte les « Directives de base de la FISA pour la pratique sûre de l'aviron »: « Un bateau plein d'eau avec un équipage assis en position de ramer d'un poids moyen correspondant au poids pour lequel il a été construit selon la plaque apposée par le constructeur, doit flotter de sorte que le haut des sièges est à 5 cm maximum en-dessous de la ligne d'eau statique.»*
- 2.4 *Boules d'étrave – L'étrave de tous les bateaux doit être équipée d'une forme de boule blanche solide d'un diamètre minimum de 4 cm, couvrant la pointe de l'étrave. S'il s'agit d'une partie extérieure, elle devra être fermement fixée à l'étrave du bateau de sorte qu'elle ne dévie pas de manière significative si une force latérale lui est appliquée. Si elle fait partie intégrante de la coque, elle devra offrir les mêmes caractéristiques de sécurité et de visibilité qu'une balle.*
- 2.5 *Cales-pieds à libérations rapide – Pour éviter des accidents lors de chavirage, tous les bateaux doivent être équipés de cales-pieds ou de souliers qui permettent au(x) rameur(s) de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs. Si les fixations de talons sont utilisées, elles ne doivent pas permettre aux talons de se détacher à plus de 7 cm et chaque soulier doit être fixé indépendamment de l'autre.*

3. Identification

- 3.1 *Plaque de fabrication – Les bateaux construits ou livrés après le 1^{er} janvier 1998 doivent être munis d'une plaque de fabrication ou un équivalent, fixée de manière permanente et visible à l'intérieur du bateau et couvrant une surface maximale de 50 cm² sur laquelle doit figurer le nom et l'adresse du constructeur, sa marque ou son logo, l'année de fabrication du bateau, le poids moyen de l'équipage pour lequel le bateau a été conçu et le poids du bateau lors de sa construction ou de sa livraison.*

3.2 *Les bateaux et les avirons doivent être conformes aux Règles d'application de la règle 43 (nom, emblème, etc.).*

4. *Propriétés naturelles*

4.1 *Il est interdit d'utiliser des produits ou structures (y compris les films plastic) susceptibles de modifier les propriétés naturelles de l'eau ou de la couche d'interface entre l'eau et la coque.*

5. *Prohibition de communication sans fils*

5.1 *Communication – Pendant la course, aucune donnée traitée ou communication ne peut être transmise électroniquement vers les bateaux, de même que toute donnée ou communication, quelles qu'elles soient, depuis les bateaux est interdite. Des données brutes, comme celles de capteurs de vitesse, de localisateur GPS de compte-coup, de cardio-fréquence-mètre, etc. peuvent être collectées, reçues, traitées et/ou stockée à bord durant la course. Le non respect de cette règle peut entraîner l'exclusion de l'équipe. Néanmoins, la FISA peut installer dans chaque bateau des instruments permettant de transmettre des informations sur la course en temps réel, qui demeurent propriété de la FISA et peuvent être utilisées à n'importe quelle fin, y compris pour la présentation et la promotion de la manifestation et du sport.*

6. *Equipelement promotionel*

6.1 *Aux Championnats du monde d'aviron aux régates de la Coupe du monde d'aviron, ainsi qu'aux Jeux olympiques, olympiques de la Jeunesse et Paralympiques, le Conseil peut exiger des équipages la fixation, sur les bateaux, de matériel qu'il considère utile pour la promotion de l'aviron (par exemple des caméras) mais ce matériel doit alors être identique pour tous les concurrents d'une même manche.*

Règle 34 – Poids des bateaux utilisés en course

Tous les bateaux utilisés lors des Championnats du monde d'aviron, des Jeux Olympiques, Olympiques de la Jeunesse et Paralympiques, ainsi que lors des régates de qualification correspondantes, des régates de la Coupe du monde d'aviron, des Jeux régionaux et des Championnats continentaux et des régates internationales, doivent respecter les poids minimaux.

estime que le règlement relatif à la sécurité n'a pas été respecté.

Pendant les heures d'ouverture officielle du champ de courses, un service médical et un service de sécurité doivent être prêts à intervenir sur les berges et sur l'eau.

Le comité d'organisation doit annoncer l'ouverture officielle du champ de courses pour l'entraînement des rameurs (au moins un jour avant le début des courses pour une régates internationale et quatre jours avant pour les régates des Championnats du monde d'aviron), et les heures d'ouverture et de fermeture officielles du bassin chaque jour d'entraînement et de compétition. Le Conseil peut retirer une régates du calendrier FISA des régates internationales s'il estime que le règlement relatif à la sécurité n'a pas été respecté.

Tous les rameurs agissent et concourent en tout temps conformément aux règles applicables à l'utilisation sûre et aux conditions de sécurité de leurs bateaux, rames et autres pièces de leur équipement. En outre, il relève de la responsabilité des rameurs, des entraîneurs et de leur club ou fédération membre de s'assurer que l'ensemble de leurs équipements sont dans un état convenable d'utilisation, compte tenu des conditions de l'eau. Sur toutes les questions relevant de la sécurité, rameurs et barreaux respectent les instructions du jury et du comité d'organisation.

Le plus grand soin est pris pour assurer les conditions les plus sûres aux régates des Championnats du monde d'aviron et de la Coupe du monde. Néanmoins, la décision de concourir relève de la responsabilité personnelle des rameurs ainsi que de la fédération membre ou du club qu'ils représentent en compétition. La FISA décline toute responsabilité à cet égard.

Règle d'application de la règle 55 – La sécurité - principes généraux

1. Chefs d'équipe

Aux régates des Championnats du monde et aux régates de la Coupe du monde, chaque fédération participante désigne un chef d'équipe. Celui-ci ou son remplaçant doit se rendre à toutes les séances officielles des chefs d'équipe et doit transmettre à tous les rameurs et entraîneurs de leur équipe toutes les informations reçues au sujet de la compétition et de la sécurité.

Le comité exécutif peut sanctionner la fédération membre qui ne désigne pas de chef d'équipe ou dont le chef d'équipe n'assiste pas aux réunions officielles ou ne communique pas les informations pertinentes.

2. Injections

Lors d'une régates internationale (de 24 heures avant le départ de la première course de la régates jusqu'à 24 heures après la fin de la dernière course de cette régates), toute injection en tout endroit du corps d'un athlète, de quelque substance que ce soit :

1. *doit être médicalement justifiée. La justification inclut un examen clinique réalisé par un médecin diplômé, un diagnostic, une notification de traitement excluant une autre voie d'administration que la voie injectable, ainsi que l'établissement d'un dossier médical*
2. *doit respecter les indications relatives au médicament utilisé = respect de l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) :*
3. *doit être administrée par un professionnel de santé diplômé, sauf autorisation du médecin de la FISA ou du médecin de la régates et;*
4. *doit être signalée immédiatement par un rapport écrit adressé au plus tard dans les 24 heures, au médecin de la FISA ou au médecin officiel de la régates (à l'exception des athlètes disposant d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques valable pour cette compétition et pour le produit injecté). Le rapport doit inclure le diagnostic, le traitement notifié et la justification de la voie d'administration utilisée.*

Les conteneurs d'aiguilles usagées, de seringues et de tout autre matériel biomédical pouvant affecter la sécurité d'autrui, y compris du matériel de prélèvement sanguin (ex : lactates...) et tout autre matériel médical de diagnostic devront être conformes aux normes de sécurité standard reconnues.

Le non respect d'une des dispositions ci-dessus constitue une violation des Règles de la FISA et peut entraîner une sanction y compris l'exclusion de l'équipage incriminé ou, si nécessaire, la disqualification de toute l'équipe pour la régates. Le Comité Exécutif est l'organe juridictionnel qui décidera de la procédure à suivre.

Les frais engendrés par toutes les investigations nécessaires au respect de ces règles pourront être imputés aux membres de la fédération concernée

Règle 56 – Règles de circulation sur le bassin

Afin d'assurer un déplacement contrôlé des bateaux sur l'eau, le comité d'organisation doit publier et afficher clairement, dans la zone du parc à bateaux, le règlement et le plan de circulation à respecter sur le bassin. Ce règlement doit comprendre:

1. Les règles de circulation sur le bassin pendant l'entraînement.
2. Les règles de circulation sur le bassin pendant la compétition.

Chaque rameur, barreur, entraîneur et chef d'équipe est tenu de lire, de comprendre et de respecter toutes les règles de circulation.

En outre, durant les périodes d'échauffement et de récupération les rameurs:

1. ne franchiront pas la ligne d'arrivée (ni dans le sens de la course ni dans le sens inverse) pendant l'arrivée des bateaux d'une autre manche,
2. s'arrêteront quand des équipes en course s'apprêtent à passer à leur hauteur,
3. Ne suivront pas une course sur tout ou partie de son parcours, même en dehors des secteurs de balisage, quand ils ne prennent pas part à cette course.

Règles d'application de la Règle 56 – Règles de circulation sur le bassin

Un exemplaire des règles de circulation est envoyé avec la liste des engagements aux clubs et aux fédérations nationales inscrites à la régata. Les règles de circulation sont également publiées dans le programme officiel et clairement affichées sur de grands panneaux dans le parc à bateaux. Ces panneaux sont disposés à côté des pontons d'embarquement des équipes.

Les règles de circulation pendant l'entraînement prévoient au moins une ligne d'eau (13.5 m) neutre entre les équipes se déplaçant en sens opposés sur l'eau. Si ce n'est pas possible de fournir une ligne d'eau neutre, les équipes se déplaçant en sens opposés sur l'eau doivent être séparées par une "ligne de natation" ou autre barrière physique équivalente.

En principe, l'entraînement n'est pas autorisé pendant les compétitions lors des régates internationales. Les règles de circulation pendant les courses doivent couvrir aussi les zones d'échauffement et de récupération. Elles doivent indiquer également le déplacement qu'un bateau prenant part à la cérémonie de remise des médailles doit effectuer.

Règle 57 – Autres bateaux sur l'eau

Pendant les périodes officielles d'entraînement et de courses, aucun bateau (en déplacement ou fixe) n'est admis sur le champ de courses ou dans la zone

Règle d'application de la règle 71 – avarie dans la zone de départ lors d'une régates de la Coupe du monde à l'aviron (Rowing World Cup)

La règle ci-dessus ne s'applique pas aux régates de la Coupe du monde à l'aviron.

Règle 72 – Responsabilité des rameurs

Tous les rameurs disputent leurs courses dans le respect des règles. Les rameurs sont seuls responsables de leur direction. Chaque équipage dispose d'un couloir qui lui est réservé et dans lequel il doit demeurer complètement (c'est-à-dire y compris les avirons) durant toute la course. Si un équipage quitte son couloir, il le fait alors à ses propres risques. Et si par là, il gêne l'un de ses concurrents, interfère dans la course de l'un d'entre eux, ou en tire un avantage quelconque, il peut être pénalisé.

Règle 73 – Interférence

Un équipage commentant une interférence gênant ses concurrents, que ce soit par ses rames ou que son bateau empiète sur le couloir d'un concurrent et provoque un désavantage à son concurrent par contact, par ses remous, ou de toute autre façon. Seul le juge arbitre décide si l'équipage se trouve dans son couloir ou désavantage un autre équipage en gênant celui-ci. Si un équipage a gêné un autre équipage et a, de l'avis du juge arbitre, empêché cet équipage de réaliser une performance correspondant à ses possibilités ou de progresser, alors cet équipage sera exclu par l'arbitre, mais en principe, après seulement qu'il en a été averti par l'arbitre. En cas de collision entre des bateaux ou des avirons, l'arbitre peut exclure l'équipage ayant provoqué la gêne même si aucun avertissement préalable n'a été donné à l'équipage concerné.

En aucun cas, un arbitre ne peut modifier un classement.

Règles d'application de la Règle 73 – Conséquences d'une interférence

1. *Avertir un équipage – Lorsqu'un équipage est sur le point de créer une interférence avec un autre équipage, l'arbitre lève son drapeau blanc, interpelle l'équipage fautif, en précisant son nom et lui signale le changement de direction à opérer en abaissant son drapeau de côté dans la direction voulue. En principe, l'arbitre ne peut donner des indications de direction à un équipage que si un obstacle se trouve dans son couloir.*
2. *Arrêter un équipage – Pour assurer la sécurité des concurrents et prévenir toute avarie aux bateaux et dommages à l'équipement, l'arbitre peut intervenir en levant son drapeau blanc, en interpellant l'équipage par son nom et en lançant le commandement « Stop ».*

3. *Alerter le juge arbitre – Si, durant une course, un équipage considère qu'il a subi une interférence de la part d'un autre et qu'il en est résulté un désavantage pour lui, un membre de cet équipage doit, si possible, attirer l'attention du juge-arbitre sur cette interférence au moment où elle se produit pour indiquer qu'il a l'intention de présenter une objection.*
4. *Remédier à un désavantage – Si un bateau subit un désavantage, il convient avant tout de sauvegarder ses chances de l'emporter. La prise de toute sanction appropriée est secondaire. Si ses chances sont compromises, l'arbitre doit prendre la mesure réglementaire la plus appropriée. Cela signifie qu'il peut, par exemple, interrompre la manche, prendre une sanction et faire répéter la manche. Suivant les cas, il peut aussi laisser la manche se terminer et rendre sa décision après l'arrivée. Mais il ne peut simplement punir l'équipage fautif, sans restituer ses chances de victoire à l'équipage gêné.*

Règle 74 – Entraînement durant les courses

Il est interdit de donner des indications ou conseils aux rameurs ou équipages en course et de les diriger, directement ou indirectement, avec des appareils électriques ou électroniques ou d'autres moyens techniques.

SECTION 8 – L'arrivée

Règle 75 – L'arrivée de la course

Un équipage est arrivé lorsque l'étrave de son embarcation franchit la ligne d'arrivée. Le parcours est valable même si l'équipage est incomplet. Toutefois, si l'équipage d'un bateau barré franchit la ligne sans son barreur, il n'est pas classé.

Règles d'application de la Règle 75 – L'arrivée de la course

Une course est terminée lorsque l'arbitre l'indique en levant un drapeau rouge ou blanc.

Manche correcte. Même lorsqu'il est convaincu que la manche s'est déroulée correctement, l'arbitre doit encore vérifier qu'aucun équipage ne fait opposition, conformément à la Règle 73 ou 76, avant d'indiquer aux juges à l'arrivée que la manche est valable en levant son drapeau blanc. Avant de quitter la zone d'arrivée, l'arbitre doit s'assurer que les juges à l'arrivée ont enregistré son signal.

Manche incorrecte – Si l'arbitre estime que la manche ne s'est pas déroulée correctement, il doit lever son drapeau rouge. Il s'adresse, s'il y a lieu, à l'équipage ou aux équipages concernés afin de comprendre les raisons de l'opposition et il peut consulter les juges d'arrivée pour obtenir l'ordre d'arrivée des équipages concernés. Ensuite il informe de sa décision les équipages et les juges à l'arrivée.

Les juges à l'arrivée ne peuvent annoncer le résultat officiel de la manche tant que l'arbitre n'a pas rendu sa décision.

Règle 76 – Oppositions

Un équipage qui estime qu'une manche s'est déroulée de manière incorrecte, peut faire opposition auprès de l'arbitre immédiatement après l'arrivée de la course et avant de quitter la zone de la ligne d'arrivée en ayant un membre de l'équipage qui lève le bras. L'arbitre se prononce sur l'opposition et communique sa décision aux équipages de la manche et aux autres officiels impliqués dans la manche.

Règle d'application à la Règle 76 – Oppositions

Si un équipage estime qu'une manche s'est déroulée de manière incorrecte, un membre de l'équipage doit immédiatement lever le bras pour indiquer qu'il fait valoir une opposition. Dans ce cas l'arbitre ne lève aucun drapeau mais consulte l'équipage qui fait valoir l'opposition et prend en compte celle-ci. L'arbitre peut alors décider de l'une des mesures suivantes:

- 1. Il peut rejeter l'opposition de l'équipage et lever le drapeau blanc pour signifier qu'il a décidé que la course était correcte.*
- 2. Il peut accepter l'opposition de l'équipage et lever un drapeau rouge pour signifier qu'il a décidé que la course n'était pas correcte. Dans ce cas, il doit se rendre auprès des juges à l'arrivée afin de leur faire part de sa décision avec toutes les explications nécessaires. Les juges à l'arrivée n'annoncent pas les résultats officiels de la course tant que l'arbitre n'a pas rendu sa décision.*
- 3. Il peut décider d'obtenir des informations supplémentaires en ce qui concerne l'opposition. Dans ce cas, il lève un drapeau rouge et prend ensuite toutes les mesures supplémentaires pour résoudre la difficulté posée par l'opposition. A savoir, il consulte les autres officiels de la course, d'autres personnes, le président du jury, etc. Les juges à l'arrivée, dans ce cas n'annoncent pas le résultat officiel de la course tant que l'arbitre n'a pas rendu sa décision.*

Au cas où un délai prolongé est probable pour résoudre l'opposition, les juges à l'arrivée peuvent annoncer un résultat « officieux » de la course, en précisant toutefois clairement « résultat soumis à une opposition ».

Règle 77 – Manches ex aequo

Lorsque l'ordre d'arrivée entre deux ou plusieurs équipages, est trop rapproché pour faire la différence le résultat indique que les équipages sont classés ex-æquo. En cas d'ex-æquo, la procédure suivante s'applique:

1. Si, dans une manche préliminaire, un repêchage, un quart de finale ou une demi-finale, une arrivée ex-æquo se produit et qu'un seul des équipages concernés peut être qualifié pour la manche suivante, tous les équipages ex-æquo doivent alors répéter la manche sur la totalité du parcours. La nouvelle manche doit se disputer le même jour, mais pas moins de deux heures après la manche dans laquelle l'arrivée ex-æquo s'est produite. Si tous les équipages concernés se qualifient de toute façon pour la manche suivante, la manche n'est pas répétée et le tirage au sort détermine les positions qu'ils occuperont dans le tour suivant du système de qualification.
2. Si des équipages terminent ex æquo en finale, le même rang leur est attribué et la (ou les) place (s) suivante(s) est (sont) laissée(s) vacante(s). Si l'arrivée ex æquo concerne une place donnant droit à une médaille, le comité d'organisation fournira les médailles supplémentaires.

Règle d'application de la règle 77 – Manches ex æquo lors d'une régates de la Coupe du monde à l'aviron

Lors d'une régates de la Coupe du monde à l'aviron, en cas d'ex-æquo, la procédure suivante s'applique:

1. *Si, dans une manche préliminaire, une arrivée ex-æquo se produit et qu'un seul des équipages concernés peut être qualifié pour la manche suivante, tous les équipages ex-æquo doivent alors répéter la manche sur la totalité du parcours.*

Une nouvelle manche doit se disputer le même jour, mais pas moins de deux heures après la manche dans laquelle l'arrivée ex-æquo s'est produite.

Si tous les équipages concernés se qualifient pour le tour suivant, la manche n'est pas répétée et un tirage au sort détermine les positions qu'ils occuperont dans le tour suivant.

Toutefois le Comité Exécutif peut déterminer une méthode logique pour éviter une nouvelle manche qui préserve l'égalité des chances, l'équité de traitement et, en principe, ne nécessite pas l'utilisation de plus de six couloirs.

2. *Si, dans un repêchage, un quart de finale ou une demi-finale, une arrivée ex-æquo se produit et qu'un seul des équipages concernés peut être qualifié pour la manche suivante, c'est l'équipage qui dispose du meilleur classement dans le tour précédent qui se qualifie. Le tour précédent considéré est celui dans lequel les deux/toutes les équipes ex æquo ont concouru. Si les équipes disposent du même résultat, on considérera alors l'avant dernier tour pour*

établir la qualification. Si sur cette base le résultat est toujours identique pour les équipes concernées, alors l'équipe qualifiée sera déterminée par tirage au sort. Lorsque la manche ex aequo implique plus de deux équipes et que ce nombre excède le nombre d'équipes à qualifier pour la manche suivante, la procédure ci-dessus s'applique afin d'établir quelle équipe ex aequo est qualifiée.

3. *Si des équipages terminent ex aequo en finale, le même rang leur est attribué et la (ou les) place(s) suivante(s) est (sont) laissée(s) vacante(s). Si l'arrivée ex aequo concerne une place donnant droit à une médaille, le comité d'organisation fournira les médailles supplémentaires.*

SECTION 9 – Réclamations, décisions

sur réclamations et recours

Règle 78 – Réclamations

Un équipage dont l'opposition a été rejetée ou les équipages affectés par l'acceptation d'une opposition ou les équipages qui contestent les résultats publiés peuvent déposer une réclamation écrite auprès du bureau du jury au plus tard une heure après que l'arbitre a communiqué sa décision. Une somme de CHF 100.– ou parité, qui sera restituée si la réclamation ou le recours (s'il y a ensuite recours) est jugé bien fondé, doit l'accompagner.

Le bureau du jury juge du bien-fondé de la réclamation et communique sa décision avant le prochain tour de l'épreuve concernée et au plus tard 2 heures après la dernière course de la journée.

En principe, lorsqu'une réclamation concernant la finale d'une épreuve a été déposée, la remise des médailles de cette épreuve est reportée jusqu'à ce que le bureau du jury ait pris une décision.

Règle 79 – Décision sur réclamation

Le bureau du jury se prononce sur la réclamation et les mesures qui en découlent:

1. Réprimande,
2. Carton jaune (s'appliquant à la prochaine manche à laquelle l'équipe participe),
3. Relégation, lorsque spécifiquement stipulée dans les présentes Règles.
4. Carton rouge ou exclusion (de toutes les manches de l'épreuve).

Règle 83 – Rôle du jury

Le jury veille à ce que les régates se déroulent conformément au présent Code des courses et, en particulier, à ce que chaque équipage bénéficie de conditions équivalentes.

Règle 84 – Collaboration avec le comité d'organisation

Le bon déroulement d'une régate à l'aviron requiert une étroite collaboration entre le comité d'organisation et le jury. Les membres du jury, dans les limites de leurs fonctions, doivent constamment contrôler les différentes installations techniques du champ de courses.

Règle 85 – Bureau du jury

Le bureau du jury est composé du président du jury et de deux autres membres du jury, désignés quotidiennement avant le début des courses par le président du jury. Les noms du bureau du jury sont quotidiennement affichés sur des panneaux dans les hangars à bateaux. Le bureau du jury est notamment responsable de statuer sur les réclamations déposées conformément à la règle 78. Aux régates internationales, le président du jury nomme également trois suppléants. Dans le cas d'une réclamation, aucune personne impliquée dans le litige (par exemple l'arbitre ou le starter) ne peut être membre du bureau qui statue sur cette réclamation. Le président du jury doit alors faire appel à l'un des suppléants.

Règle 86 – Président du jury

Régates internationales: le président du jury décide de la fonction de chaque membre du jury et supervise son activité. Il dirige les réunions et assure la coordination avec le comité d'organisation. Championnats du monde d'aviron: en règle générale, le président de la Commission d'arbitrage préside le jury.

Règle 87 – Cas exceptionnels

1. Régates internationales: lorsqu'il y a lieu de prendre des décisions extraordinaires (par exemple, report d'une manche ou interruption de la régate), le président du jury compose l'organe de décision et le préside.
2. Championnats du monde d'aviron: le Comité exécutif ou un autre groupe qu'il désigne à cet effet prend les décisions qui s'imposent dans des situations exceptionnelles, telles que le report d'une manche ou la suspension de la régate.

Règle 88 – Sécurité des rameurs

La sécurité des rameurs et barreurs doit constituer la préoccupation principale du jury durant la régates.

En cas de conditions dangereuses, le président du jury a le pouvoir de prendre toutes les mesures qui s'imposent et de communiquer tout changement au starter et aux arbitres de la course. Si le temps le permet, le président du jury consulte le comité d'organisation avant de prendre ses décisions. Le président du jury assure la coordination entre le jury et le comité d'organisation, surtout avec le responsable de la sécurité et avec le responsable médical.

Règle 89- Sanctions

En cas de violation des règles, le jury prend les sanctions appropriées. Les sanctions à la disposition du jury sont:

1. Réprimande,
2. Carton jaune (s'appliquant à la prochaine manche à laquelle l'équipage participe,
3. Relégation (lorsque spécifiquement stipulée dans les présentes Règles.),
4. Carton rouge ou exclusion (de toutes les manches de l'épreuve),
5. Disqualification (de toutes les épreuves de la régates).

En cas de relégation ou de disqualification, l'arbitre peut également ordonner qu'une course soit répétée avec tous les équipages restants ou avec un nombre limité d'entre eux, si c'est à son avis nécessaire pour assurer l'équité de la compétition.

Règle d'application de la règle 89 – Cartons jaune ou rouge

Lorsqu'un équipage est sanctionné par un carton jaune ou un carton rouge, celui-ci doit en être informé immédiatement ou le plus vite possible. De plus, la sanction doit être confirmée par écrit, le jour même, et déposée dans la case courrier de la régates de l'équipe. Cette notification écrite doit stipuler :

- a) la désignation de l'équipage sanctionné*
- b) la sanction*
- c) la nature de l'infraction*
- d) l'heure et le lieu de l'infraction*
- e) tous autres faits significatifs et*
- f) le nom et la fonction du membre du jury qui a infligé la sanction.*

Lorsqu'un carton jaune sanctionne un équipage qui n'est pas encore sur l'eau, pour une course à venir, cette sanction doit être annoncée oralement à l'équipage par un membre du jury de la Commission de contrôle au ponton de mise à l'eau lorsque l'équipage concerné embarque pour sa prochaine course.

La sanction sera répétée par le Starter durant la procédure de départ.

Règle 90 – Rapport sur la régate

Le jury exécute ses tâches jusqu'à la fin de la régate. Le président du comité d'organisation de la régate et le président du jury rédigent le rapport sur la régate sur la formule type de la FISA (annexe 7) qui comprend les résultats de chaque épreuve, ainsi qu'un commentaire sur le déroulement des manches et sur tout incident ou contestation survenus. Ce rapport doit parvenir à la FISA dans les sept jours suivant la régate. Chaque comité d'organisation doit également adresser à la FISA dans les sept jours suivant la régate, par poste, les résultats complets de la régate.

Règle 91 – Le Starter et le Juge au départ

Le starter et le juge au départ sont responsables du déroulement correct du départ, conformément aux procédures définies ci-dessus.

Cas 7: 21 à 24 participants

Format: Quatre manches préliminaires, quatre manches de repêchage, deux demi-finales A/B et deux demi-finales C/D.

Manches préliminaires: Le vainqueur de chaque manche préliminaire va dans les demi-finales A/B. Les équipes restantes sont réparties dans les quatre repêchages.

Repêchages: Les deux premières équipes de chaque repêchage vont en demi-finales A/B. Les équipes restantes vont en demi-finales C/D. Il y a deux variantes pour les repêchages.

Demi-finales: Les trois premières équipes de chaque demi-finale A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B. Les trois premières équipes de chaque demi-finale C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

Cas 8a: 25 à 26 participants (Championnats du monde de huit jours)

Format: Cinq manches préliminaires, un repêchage quatre quarts de finale, deux demi-finales A/B et deux demi-finales C/D.

Manches préliminaires: Les quatre premiers bateaux de chaque manche préliminaire vont en quarts de finale, les équipes restantes en repêchage.

Repêchages: Les quatre premiers bateaux du repêchage vont en quarts de finale, les équipes restantes en finale E.

Quarts de finale: Les trois premiers bateaux de chaque quart de finale vont en demi-finales A/B. Les équipes restantes vont en demi-finales C/D. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.

Demi-finales: Les trois premiers bateaux des demi-finales A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B. Les trois premiers bateaux des demi-finales C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D.

Pour 25 participants, le dernier bateau de chaque demi-finale C/D va en finale E. Il y a deux options pour les demi-finales.

Cas 8b : 25 à 30 participants (Championnats du monde de quatre jours)

Format :	<i>Six manches préliminaires, quatre manches de quarts de finale, deux demi-finales A/B et deux demi-finales C/D.</i>
Manches préliminaires:	<i>Vingt-quatre équipes vont en quarts de finale; ces équipes comprennent toute équipe ne finissant pas en dernière position de sa manche préliminaire. Pour atteindre le nombre de 24 équipes, les équipes ayant fini en dernière position de la manche préliminaire sont classées en fonction du temps réalisé, les plus rapides étant qualifiées pour les quarts de finale. Les équipes restantes vont en finale E. Pour 30 inscrits, chaque équipe finissant en dernière position de sa manche préliminaire va en finale E.</i>
Quarts de finale:	<i>Les trois premières équipes de chaque quart de finale vont en demi-finales A/B. Les équipes restantes vont en demi-finales C/D. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.</i>
Demi-finales:	<i>Les trois premières équipes des demi-finales A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B. Les trois premières équipes des demi-finales C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D. Il y a deux variantes pour les demi-finales.</i>

Cas 9: 27 à 30 participants

Format:	<i>Cinq manches préliminaires, deux repêchages, quatre quarts de finale, deux demi-finales A/B et deux demi-finales C/D.</i>
Manches préliminaires:	<i>Les quatre premiers bateaux de chaque manche préliminaire vont en quarts de-finales, les équipes restantes vont en repêchages.</i>
Repêchages:	<i>Les deux premiers bateaux de chaque repêchage vont en quart de finale, les équipes restantes vont en finale E. Il y a deux variantes pour les quarts de finale,</i>
Quarts de finale:	<i>Les trois premiers bateaux de chaque quart de finale vont en demi-finale A/B. Les équipes restantes vont en demi-finale C/D. il y a deux variantes pour les quarts de finale.</i>
Demi-finales:	<i>Les trois premiers bateaux en demi-finales A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B. Les</i>

trois premiers bateaux en demi-finales C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

Cas 10a: 31 à 36 participants (Championnats du monde de huit jours)

Format: *Six manches préliminaires, trois repêchages quatre quarts de finale, deux demi-finales A/B, deux demi-finales C/D et deux demi-finales E/F.*

Manches préliminaires: *Les trois premiers bateaux de chaque manche préliminaire vont en quarts de finale. Les équipes restantes vont en repêchages.*

Repêchages: *Les deux premiers bateaux de chaque repêchage vont en quarts de finale. Les équipes restantes vont en demi-finale E/F. Il y a deux options pour les repêchages.*

Quarts de finale: *Les trois premières équipes de chaque quart de finale vont en demi-finale A/B. Les équipes restantes vont en demi-finale C/D. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.*

Demi-finales: *Les trois premières équipes des demi-finales A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B.*

Les trois premières équipes de chaque demi-finale C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D. Les trois premières équipes de chaque demi-finale E/F vont en finale E. Les équipes restantes vont en finale F. Pour 31 inscrits, l'équipe finissant en dernière position de chaque demi-finale E/F va en finale F. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

À noter le cas spécial pour 31 participants: La dernière équipe de chaque demi-finale E/F va en finale F. Les équipes restantes vont en finale E.

Cas 10b: 31 à 36 participants (Championnats du monde de quatre jours)

Format: *Six manches préliminaires, quatre manches de quarts de finale, deux demi-finales A/B, deux demi-finales C/D et deux demi-finales E/F.*

Manches préliminaires: *Manches préliminaires: les quatre premières équipes de chaque manche préliminaire vont en quarts de finale. Les équipes restantes vont en demi-finale E/F.*

Quarts de finale: *Les trois premières équipes de chaque quart de finale vont en demi-finale A/B. Les équipes restantes vont en demi-finale C/D. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.*

Demi-finales: Les trois premières équipes des demi-finales A/B vont en finale A. Les équipes restantes vont en finale B. Les trois premières équipes de chaque demi-finale C/D vont en finale C. Les équipes restantes vont en finale D. Les trois premières équipes de chaque demi-finale E/F vont en finale E. Les équipes restantes vont en finale F. Pour 31 inscrits, l'équipe finissant en dernière position de chaque demi-finale E/F va en finale F. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

Cas 11: 37 à 40 participants

Format: huit manches préliminaires, quatre repêchages, quatre quarts de finale, deux demi-finales A/B, deux demi-finales C/D et trois demi-finales E/F/G.

Manches préliminaires: Les deux premiers bateaux de chaque manche préliminaire vont en quarts de finale, les équipes restantes en repêchage.

Repêchages: Les deux premiers bateaux du repêchage vont en quarts de finale, les équipes restantes en demi-finales E/F/G. Il y a deux variantes pour les repêchages.

Quarts de finale: Les trois premiers bateaux de chaque quart de finale vont en demi-finales A/B, les équipes restantes en demi-finales C/D. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.

Demi-finales: Les trois premiers bateaux des demi-finales A/B vont en finale A, les équipes restantes en finale B. Les trois premiers bateaux des demi-finales C/D vont en finale C, les équipes restantes en finale D. Les deux premiers bateaux des demi-finales E/F/G vont en finale E, les équipes classées troisième et quatrième vont en finale F, les équipes restantes en finale G. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

À noter le cas spécial pour 37-38 participants: Les deux premiers bateaux de chaque demi-finale E/F/G vont en finale E, la dernière équipe de chaque demi-finale E/F/G en finale G, les équipes restantes en finale F.

Cas 12: 41-48 participants

Format: huit manches préliminaires, huit repêchages, quatre quarts de finale A/B/C/D, quatre quarts de finale E/F/G/H, deux demi-finales A/B, deux demi-finales C/D, deux demi-finales E/F et deux demi-finales G/H.

Manches préliminaires: Les deux premiers bateaux de chaque manche préliminaire vont en quarts de finale, les équipes restantes en repêchage.

Repêchages: Le premier bateau de chaque repêchage va en quarts de finale A/B/C/D, les équipes restantes vont en quarts de finale E/F/G/H. Il y a deux variantes pour les repêchages.

Quarts de finale: Les trois premiers bateaux de chaque quart de finale A/B/C/D vont en demi-finales A/B, les équipes restantes en demi-finales C/D. Les trois premiers bateaux de chaque quart de finale E/F/G/H vont en demi-finales E/F, les équipes restantes en demi-finales G/H. Il y a deux variantes pour les quarts de finale.

Demi-finales Les trois premiers bateaux des demi-finales A/B vont en finale A, les équipes restantes en finale B. Les trois premiers bateaux des demi-finales C/D vont en finale C, les équipes restantes en finale D. Les trois premiers bateaux des demi-finales E/F vont en finale E, les équipes restantes en finale F. Les trois premiers bateaux des demi-finales G/H vont en finale G, les équipes restantes en finale H. Il y a deux variantes pour les demi-finales.

À noter le cas spécial pour 41-42 participants: Il n'y a pas de demi-finale G/H et les équipes classées quatrième et cinquième des quarts de finale E/F/G/H vont en finale G.

À noter le cas spécial pour 43 participants: La dernière équipe de chaque demi-finale G/H va en finale H, les équipes restantes en finale G.

Cas 13 : 49 participants et +

Format: Une épreuve contre la montre, un repêchage, quatre quarts de finale A/B/C/D, quatre quarts de finale E/F/G/H, deux demi-finales A/B, deux demi-finales C/D, deux demi-finales E/F et deux demi-finales G/H.

Epreuve contre la montre: Les 21 premiers bateaux vont en quarts de finale A/B/C/D, les équipes classées 22^e à 27^e en repêchage. Les équipes classées 28^e à 48^e vont en quarts de finale E/F/G/H, les équipes restantes en finales I, J, etc. en fonction de leur rang obtenu dans les épreuves contre la montre.

Cas 7: 21 à 24 inscrits

Manches éliminatoires	Options de repêchages		Options de demi-finales		Finales
H	R I	R II	S I	S II	F
H1	2.H1	2.H4	1.H1	1.H1	1.S AB 1
	3.H2	3.H3	1.H3	1.H2	2.S AB 1
	4.H3	4.H2	S AB 1	1.R2	3.S AB 1
	5.H4	5.H1	1.R4	1.R4	1.S AB 2
	6.H1	6.H4	2.R1	2.R1	2.S AB 2
			2.R3	2.R2	3.S AB 2
H2	2.H2	2.H3	1.H2	1.H3	4.S AB 1
	3.H3	3.H2	1.H4	1.H4	5.S AB 1
	4.H4	4.H1	S AB 2	1.R1	6.S AB 1
	5.H1	5.H4	1.R3	1.R2	4.S AB 2
	6.H2	6.H3	2.R2	2.R3	5.S AB 2
			2.R4	2.R4	6.S AB 2
H3	2.H3	2.H2	3.R1	3.R1	1.S CD 1
	3.H4	3.H1	3.R3	3.R4	2.S CD 1
	4.H1	4.H4	S CD 1	4.R2	3.S CD 1
	5.H2	5.H3	4.R4	4.R2	1.S CD 2
	6.H3	6.H2	5.R1	5.R1	2.S CD 2
			5.R3	5.R4	3.S CD 2
H4	2.H4	2.H1	3.R2	3.R3	4.S CD 1
	3.H1	3.H4	3.R4	3.R2	5.S CD 1
	4.H2	4.H3	S CD 2	4.R1	6.S CD 1
	5.H3	5.H2	4.R3	4.R4	4.S CD 2
	6.H4	6.H1	5.R2	5.R3	5.S CD 2
			5.R4	5.R2	6.S CD 2

|| **Cas 8a : 25-26 inscrits (Championnat du Monde de huit jours)**

Manches éliminatoires	Repêchage	Quarts de finales		Demi-Finales		Finales	
H	R	QI	QII	SI	SII	F	
H1	1 5H1	1H1	1H1	1Q1	1Q1	FA	1SAB1
	2 5H2	1H2	1H4	1Q2	1Q3		1SAB2
	3 5H3	Q1	3H3	2Q3	2Q2		2SAB1
	4 5H4		3H2	2Q4	2Q4		2SAB2
	5 5H5		4H3	3Q1	3Q1		3SAB1
	6 6H1		4R	3Q3	3Q4		3SAB2
H2	1	1H3	1H2	1Q3	1Q2	FB	4SAB1
	2	2H4	2H5	1Q4	1Q4		4SAB2
	3	3H1	3H1	2Q1	2Q1		5SAB1
	4	Q2	3H3	2Q2	2Q3		5SAB2
	5		4H2	3Q2	3Q2		6SAB1
H3	1	1H4	1H3	4Q1	4Q1	FC	1SCD1
	2	2H1	2H1	4Q2	4Q3		1SCD2
	3	2H5	2H2	5Q3	5Q2		2SCD1
	4	Q3	3H4	5Q4	5Q4		2SCD2
	5		4H3	6Q1	6Q1		3SCD1
H4	1	1H5	1H5	4Q3	4Q2	FD	4SCD1
	2	2H2	2H3	4Q4	4Q4		4SCD2
	3	2H3	2H4	5Q1	5Q1		5SCD1
	4	Q4	4H1	5Q2	5Q3		5SCD2
	5		4H4	6Q2	6Q2		6SCD1
H5	1					FE	5R
	2						6R
	3						
	4						
	5						

Cas 8b: 25-30 inscrits (Championnats du monde de quatre jours)

Manches éliminatoires	Quarts de finales		Demi-Finales		Finales
H	QFI	QFII	SI	SII	
1 2 3 4 5	1H5 2H1 2H3 3H2 3H6 4H4	1H2 2H4 2H5 3H1 3H3 4H6	1Q1 1Q2 2Q3 2Q4 3Q1 3Q3	1Q1 1Q3 2Q2 2Q4 3Q1 3Q4	15AB1 15AB2 25AB1 25AB2 35AB1 35AB2
H1	QF1	QF1	SAB1	SAB1	FA
1 2 3 4 5	1H6 2H2 2H4 3H1 3H5 4H3	1H3 2H1 2H6 3H2 3H4 4H5	1Q3 1Q4 2Q1 2Q2 3Q2 3Q4	1Q2 1Q4 2Q1 2Q3 3Q2 3Q3	45AB1 45AB2 55AB1 55AB2 65AB1 65AB2
H2	QF2	QF2	SAB2	SAB2	FB
1 2 3 4 5	1H1 1H4 2H5 3H3 4H2 4H6	1H1 1H6 2H3 3H5 4H2 4H4	4Q1 4Q2 5Q3 5Q4 6Q1 6Q3	4Q1 4Q3 5Q2 5Q4 6Q1 6Q4	15CD1 15CD2 25CD1 25CD2 35CD1 35CD2
H3	QF3	QF3	SCD1	SCD1	FC
1 2 3 4 5	1H2 1H3 2H6 3H4 4H1 4H5	1H4 1H5 2H2 3H6 4H1 4H3	4Q3 4Q4 5Q1 5Q2 6Q2 6Q4	4Q2 4Q4 5Q1 5Q3 6Q2 6Q3	45CD1 45CD2 55CD1 55CD2 65CD1* 65CD2*
H4	QF4	QF4	SCD2	SCD2	FD
1 2 3 4 5					FE
H5					Dernières équipes les plus lentes des manches préliminaires Quarts de finale à partir de 24 équipes
1 2 3 4 5					* avec 25 ou 26 inscrits, ces équipes vont en finale E
H6					

Notes :

Pour 29 inscrits ou moins, 4H6 est l'équipe la plus rapide ayant fini en dernière position lors des manches préliminaires (1FL)

Pour 28 inscrits ou moins, 4H5 est l'équipe ayant fini en dernière position lors des manches préliminaires avec le deuxième temps le plus rapide (2FL).

Pour 27 inscrits ou moins, 4H4 est l'équipe ayant fini en dernière position lors des manches préliminaires avec le troisième temps le plus rapide (3FL).

Pour 26 inscrits ou moins, 4H3 est l'équipe ayant fini en dernière position lors des manches préliminaires avec le quatrième temps le plus rapide (4FL).

Pour 25 inscrits, 4H2 est l'équipe ayant fini en dernière position lors des manches préliminaires avec le cinquième temps le plus rapide (5FL).

ANNEXE 3 – Règles d'application de la règle 62 – Système de progression de la FISA

Cas 9: 27-30 inscrits

Manches éliminatoires	Repêchages		Quarts de finales		Demi-Finales		Finales	
H	RI	RII	QI	QII	SI	SII	F	
H1	1	5H1	5H1	1H1	1H1	1Q1	1Q1	1SAB1
	2	5H3	5H2	1H2	1H4	1Q2	1Q3	1SAB2
	3	R1 5H5	R1 5H5	3H3	3H5	2Q3	2Q2	2SAB1
	4	6H2	6H3	3H4	3H2	2Q4	2Q4	2SAB2
	5	6H4	6H4	4H5	4H3	3Q1	3Q1	3SAB1
	6	5H2	5H3	2R2	2R1	3Q3	3Q4	3SAB2
H2	1	5H4	5H4	1H3	1H2	1Q3	1Q2	4SAB1
	2	R2 6H1	R2 6H1	2H4	2H5	1Q4	1Q4	4SAB2
	3	6H3	6H2	3H1	3H1	2Q1	2Q1	5SAB1
	4	6H5	6H5	3H5	3H3	2Q2	2Q3	5SAB2
	5			4H2	4H4	3Q2	3Q2	6SAB1
	6			1R2	1R1	3Q4	3Q3	6SAB2
H3	1			1H4	1H3	4Q1	4Q1	1SCD1
	2			2H1	2H1	4Q2	4Q3	1SCD2
	3			2H5	2H2	5Q3	5Q2	2SCD1
	4			3H2	3H4	5Q4	5Q4	2SCD2
	5			4H3	4H1	6Q1	6Q1	3SCD1
	6			2R1	2R2	6Q3	6Q4	3SCD2
H4	1			1H5	1H5	4Q3	4Q2	4SCD1
	2			2H2	2H3	4Q4	4Q4	4SCD2
	3			2H3	2H4	5Q1	5Q1	5SCD1
	4			4H5	4H1	5Q2	5Q3	5SCD2
	5			4H4	4H2	6Q2	6Q2	6SCD1
	6			1R1	1R2	6Q4	6Q3	6SCD2
H5	1							3R1
	2							4R1
	3							5R1
	4							3R2
	5							4R2
	6							5R2

Cas 10a : 31-36 inscrits (Championnat du Monde de huit jours)

Manches éliminatoires	Repêchages		Quarts de finales		Demi-Finales		Finales
H	RI	RII	QI	QII	SI	SII	F
H1	1	4H2	4H1	1H1	1H1	1Q1	1SAB1
	2	4H5	4H5	1H2	1H4	1Q2	1SAB2
	3	5H6	5H2	2H3	2H6	2Q3	2SAB1
	4	5H3	5H6	3H6	3H5	2Q4	2SAB2
	5	6H1	6H3	1R1	1R2	3Q1	3SAB1
	6	6H4	6H4	2R3	2R3	3Q3	3SAB2
H2	1	4H1	4H2	1H3	1H2	1Q3	4SAB1
	2	4H4	4H6	1H4	1H5	1Q4	4SAB2
	3	5H5	5H3	2H5	2H3	2Q1	5SAB1
	4	5H2	5H4	3H4	3H1	2Q2	5SAB2
	5	6H3	6H1	1R2	1R3	3Q2	6SAB1
	6	6H6	6H5	2R2	2R1	3Q3	6SAB2
H3	1	4H3	4H3	1H5	1H3	4Q1	1SCD1
	2	4H6	4H4	2H1	2H2	4Q2	1SCD2
	3	5H1	5H1	2H6	2H5	5Q3	2SCD1
	4	5H4	5H5	3H2	3H4	5Q4	2SCD2
	5	6H2	6H2	3H3	3H6	6Q1	3SCD1
	6	6H5	6H6	1R3	1R1	6Q3	3SCD2
H4	1			1H6	1H6	4Q3	4SCD1
	2			2H2	2H1	4Q4	4SCD2
	3			2H4	2H4	5Q1	5SCD1
	4		Q4	3H1	3H2	5Q2	5SCD2
	5			3H5	3H3	6Q2	6SCD1
	6			2R1	2R2	6Q4	6SCD2
H5	1					3R1	1SEF1
	2					3R3	1SEF2
	3					4R2	2SEF1
	4				SEF1	5R3	2SEF2
	5					6R1	3SEF1
	6					6R2	3SEF2
H6	1					3R2	4SEF1
	2					4R1	4SEF2
	3					4R3	5SEF1
	4				SEF2	5R1	5SEF2
	5					5R2	6SEF1
	6					6R3	6SEF2

Notez le cas particulier de 31 inscrits: le dernier bateau dans chaque demi-finale E/F va en finale F; le reste va en finale E.

Cas 10b: 31-36 inscrits (Championnats du monde de quatre jours)

Manches éliminatoires	Quarts de finales		Demi-Finales		Finales
H	QFI	QFII	SI	SII	
H1	1H5	1H2	1Q1	1Q1	1SAB1
	2H1	2H4	1Q2	1Q3	1SAB2
	2H3	2H5	2Q3	2Q2	2SAB1
	3H2	3H1	2Q4	2Q4	2SAB2
	3H6	3H3	3Q1	3Q1	3SAB1
	4H4	4H6	3Q3	3Q4	3SAB2
H2	1H6	1H3	1Q3	1Q2	4SAB1
	2H2	2H1	1Q4	1Q4	4SAB2
	2H4	2H6	2Q1	2Q1	5SAB1
	3H1	3H2	2Q2	2Q3	5SAB2
	3H5	3H4	3Q2	3Q2	6SAB1
	4H3	4H5	3Q4	3Q3	6SAB2
H3	1H1	1H1	4Q1	4Q1	1SCD1
	1H4	1H6	4Q2	4Q3	1SCD2
	2H5	2H3	5Q3	5Q2	2SCD1
	3H3	3H5	5Q4	5Q4	2SCD2
	4H2	4H2	6Q1	6Q1	3SCD1
	4H6	4H4	6Q3	6Q4	3SCD2
H4	1H2	1H4	4Q3	4Q2	4SCD1
	1H3	1H5	4Q4	4Q4	4SCD2
	2H6	2H2	5Q1	5Q1	5SCD1
	3H4	3H6	5Q2	5Q3	5SCD2
	4H1	4H1	6Q2	6Q2	6SCD1
	4H5	4H3	6Q4	6Q3	6SCD2
H5			5H1	5H2	1SEF1
			5H5	5H4	1SEF2
			5H6	5H6	2SEF1
			6H2	6H1	2SEF2
			6H3	6H3	3SEF1
			6H4	6H5	3SEF2
H6			5H2	5H1	4SEF1
			5H3	5H3	4SEF2
			5H4	5H5	5SEF1
			6H1	6H2	5SEF2
			6H5	6H4	6SEF1
			6H6	6H6	6SEF2

